

Photo sectorielle 2015

Electriciens : Installations & Distribution
SCP 149.01

VOLTA

© 2015 VOLTA
Avenue du Marly 15/8 b2
1120 Bruxelles
Tél. : 02/476.16.76
Fax : 02/476.17.76

Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ou rendue publique que ce soit par impression, photocopie, photographie, électronique ou par bandes sonores ou quelque autre procédé que ce soit y compris l'enregistrement dans un système de classification de données sans autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Volta souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de cette étude qui a abouti à cette publication.

Préambule

Avant de débiter ce travail, il semble opportun de vous présenter Volta. Volta est le carrefour du secteur de l'électrotechnique dont les trois piliers sont : la formation et la gestion de compétences, la technologie et la réglementation, l'accord et le paiement des indemnités complémentaires. Volta réunit les forces de Formelec, Tecnolec et du FSE ; il est géré par les partenaires sociaux du secteur.

Volta a un service qui mène diverses études et réalise une photo du secteur qui est lié à la SCP 149.01. Les données des entreprises et travailleurs de ce secteur sont régulièrement étudiées pour acquérir davantage de connaissances sur le marché du travail et ses évolutions.

Les chiffres relatifs aux entreprises et travailleurs du secteur, tels que repris dans la présente photo sectorielle, proviennent des données centralisées de l'ONSS des entreprises et travailleurs. Ces données ONSS sont extraites de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, par le biais d'un système de gestion de base de données Cert-X, à la date du 15 septembre 2015, et sont relatives au second trimestre 2014 et au second trimestre 2015. La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale est alimentée par différents flux de données, concernant tant les entreprises que les travailleurs, le tout reçu dans un cadre juridique légal. Cela reprend entre autres l'ensemble des relevés du personnel déclarés par les employeurs ; ces relevés constituant les éléments de base de la déclaration trimestrielle établie par chaque employeur. Il est à noter que, lors de la réalisation des opérations de traitement statistique, certaines données déclarées peuvent s'avérer erronées ou manquantes pour diverses raisons. Remarquons également que la base de données, désormais utilisée pour la photo sectorielle 2015, diffère de celle utilisée dans les photos sectorielles précédentes. Cela génère des différences et rend incomparables les données actuelles avec celles des photos sectorielles antérieures.

Les données statistiques de cette photo sectorielle 2015 vous aideront sans aucun doute à mieux comprendre l'importance du secteur au niveau de l'économie belge et appréhender les particularités de la sous-commission paritaire 149.01.

Bonne lecture,

Peter Claeys

Liste des abréviations utilisées

SCP	Sous-Commission Paritaire
ASBL	Association Sans But Lucratif
ONSS	Office National de Sécurité Sociale

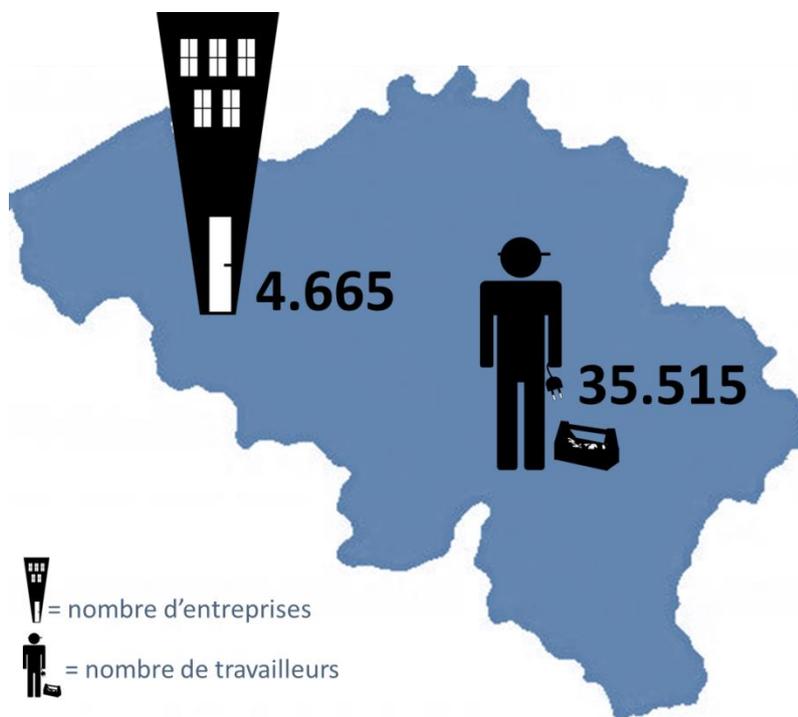
Table des matières

PRÉAMBULE	3
1. ENTREPRISES ET TRAVAILLEURS DU SECTEUR : VUE GLOBALE	5
2. REPARTITION DES TRAVAILLEURS SELON LEUR STATUT EN 2015	6
3. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS PAR PROVINCE EN 2015	7
3.1 RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS PAR PROVINCE EN 2015	7
3.2 RÉPARTITION DES OUVRIERS PAR PROVINCE EN 2015	8
3.3 RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR PROVINCE EN 2015	9
3.4 RÉPARTITION DES ÉLÈVES STAGIAIRES PAR PROVINCE EN 2015	10
3.5 RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS STATUTS PAR PROVINCE EN 2015	11
4. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS PAR REGION	13
5. RÉPARTITION DES ENTREPRISES SCP 149.01 SELON LEUR TAILLE	15
5.1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE EN 2015	15
5.2 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR TAILLE : 2014-2015	16
6. RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS, OUVRIERS, EMPLOYÉS ET ÉLÈVES STAGIAIRES SELON L'ÂGE EN 2015	18
6.1 RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS SELON L'ÂGE EN 2015	18
6.2 RÉPARTITION DES OUVRIERS SELON L'ÂGE EN 2015	20
6.3 RÉPARTITION DES EMPLOYÉS SELON L'ÂGE EN 2015	23
6.4 RÉPARTITION DES ÉLÈVES STAGIAIRES SELON L'ÂGE EN 2015	25
7. RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS, OUVRIERS, EMPLOYÉS ET ÉLÈVES STAGIAIRES SELON LE GENRE EN 2015	27
7.1 RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS SELON LE GENRE EN 2015	27
7.2 RÉPARTITION DES OUVRIERS SELON LE GENRE EN 2015	27
7.3 RÉPARTITION DES EMPLOYÉS SELON LE GENRE EN 2015	27
7.4 RÉPARTITION DES ÉLÈVES STAGIAIRES SELON LE GENRE EN 2015	27
8. RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS, OUVRIERS, EMPLOYÉS ET ÉLÈVES STAGIAIRES SELON LA NATIONALITE EN 2015	28
9. ANNEXE : CARTE DE BELGIQUE	32

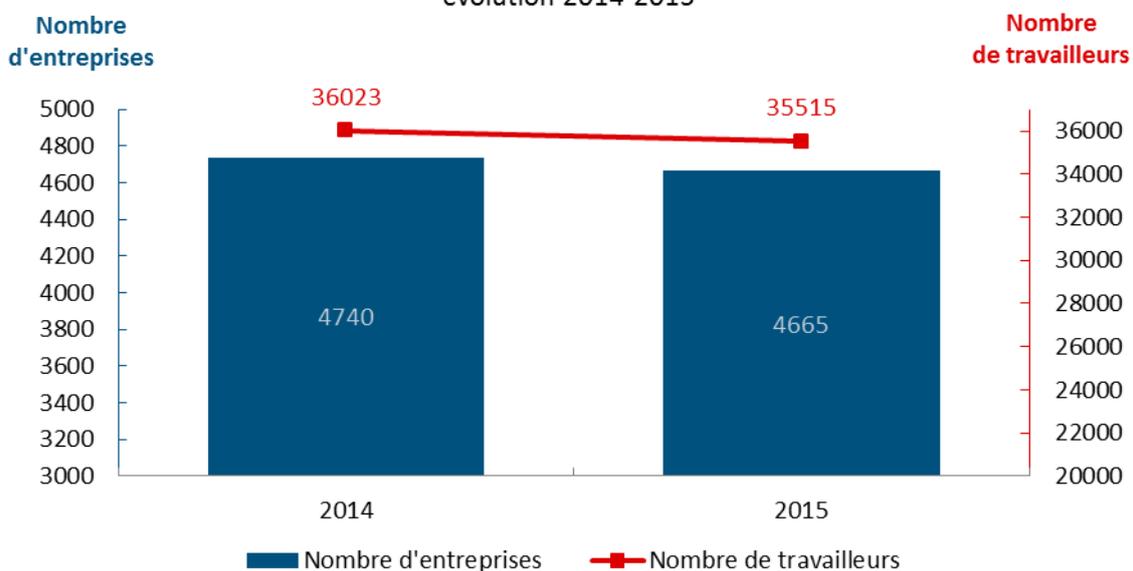
1. Entreprises et travailleurs du secteur : vue globale

Nous commençons tout d'abord par observer le nombre total d'entreprises et de travailleurs dans le secteur ainsi que son évolution entre 2014 et 2015.

Au deuxième trimestre 2015, les données ONSS répertoriaient 4.665 entreprises et 35.515 travailleurs.



Nombre d'entreprises et de travailleurs :
évolution 2014-2015



Le nombre total d'entreprises et de travailleurs a diminué entre 2014 et 2015 : -1,6 % pour les sociétés et -1,4 % pour les travailleurs (soit respectivement 75 entreprises et 508 travailleurs en moins).

2. Répartition des travailleurs selon leur statut en 2015

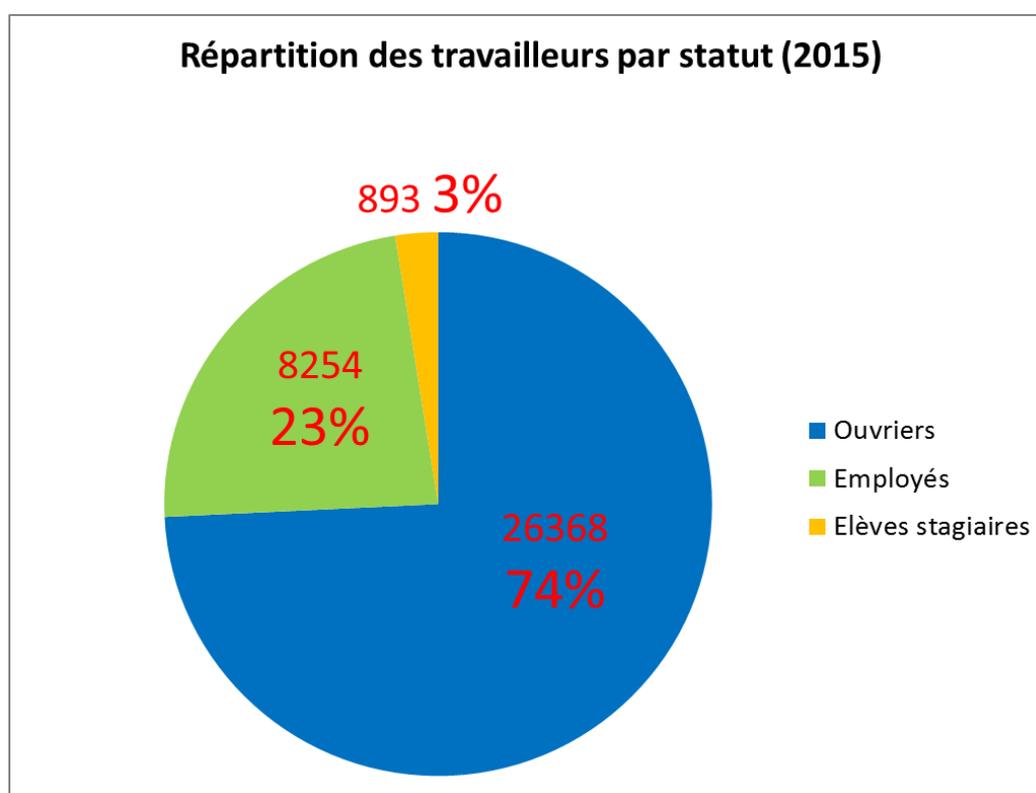
Nous observons ci-après la répartition des travailleurs selon leur statut.

Les ouvriers représentent pratiquement trois quarts des travailleurs tandis qu'un peu moins d'un quart revêt le statut d'employé et près de 3 % celui d'élève stagiaire.

Il est à noter qu'on entend par élèves stagiaires, dans cette photo sectorielle, les jeunes sous contrat d'apprentissage ou contrat d'ouvrier jusqu'à l'âge de 18 ans (précisément jusqu'au 31/12 de l'année durant de laquelle ils atteignent l'âge de 18 ans). Depuis 2004, les élèves sous contrat d'apprentissage ou contrat d'ouvrier sont déclarés par l'employeur comme travailleurs normaux dès l'âge de 19 ans (à partir du 1/1 de l'année au courant de laquelle ils atteignent l'âge de 19 ans).

La SCP 149.01 compte donc 26.368 ouvriers, soit 74 % des travailleurs du secteur.

Le secteur compte également 8.254 employés, ce qui représente 23 % des travailleurs, ainsi que 893 élèves stagiaires (3 % des travailleurs).



3. Répartition géographique des travailleurs par province en 2015

La répartition géographique des travailleurs - ouvriers, employés, élèves stagiaires - est basée sur le lieu du siège social des entreprises où ils travaillent. Il ne s'agit donc ni du lieu d'une succursale, ni du lieu de domicile du travailleur.

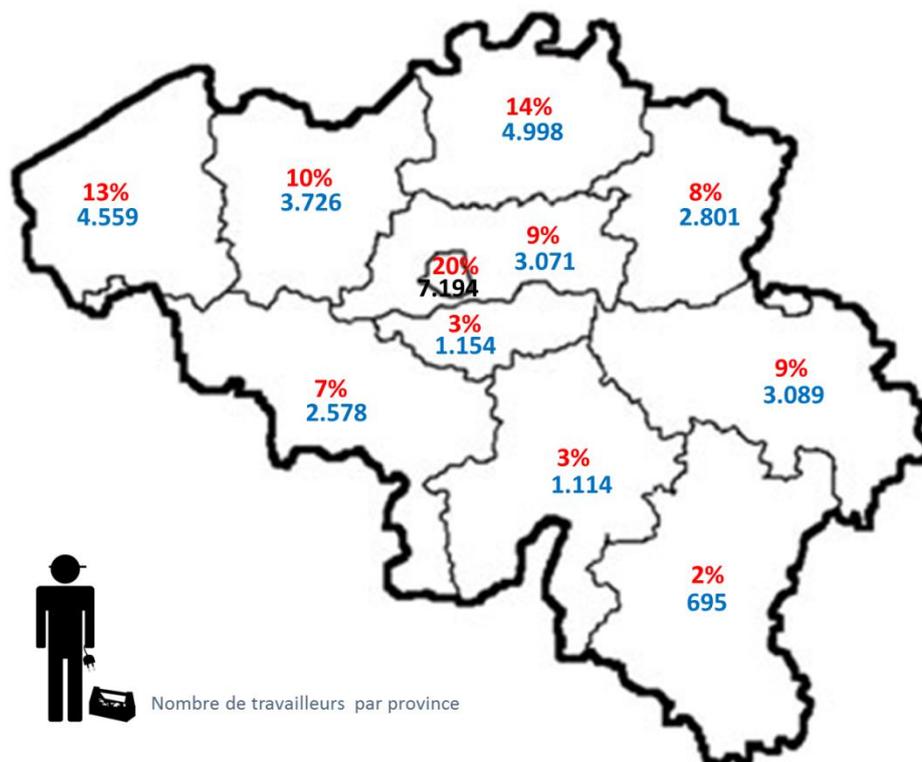
3.1 Répartition des travailleurs par province en 2015

Province		Travailleurs	
		Nombre	Pourcentage
Bruxelles-Capitale ¹		7.194	20 %
Flandre	Brabant flamand	3.071	9 %
	Limbourg	2.801	8 %
	Anvers	4.998	14 %
	Flandre orientale	3.726	10 %
	Flandre occidentale	4.559	13 %
Wallonie	Hainaut	2.578	7 %
	Brabant wallon	1.154	3 %
	Namur	1.114	3 %
	Liège	3.089	9 %
	Luxembourg	695	2 %
N.D. ²		536	2 %
Total		35.515	100 %

C'est Bruxelles qui accueille le plus grand nombre de travailleurs en Belgique avec 7.194 travailleurs précisément. Cela représente 20 % de l'ensemble des travailleurs du secteur. Vient ensuite la province d'Anvers dont les entreprises occupent pas moins de 4.998 travailleurs, soit 14 % du total sectoriel. La Flandre Occidentale compte quant à elle 4.559 travailleurs, c'est 13 % de l'ensemble des travailleurs. Elle est suivie par la Flandre Orientale où l'on recense 3.726 travailleurs, soit 10 % du total. Vient ensuite la province de Liège avec 3.089 travailleurs, suivie de près par la province du Brabant Flamand avec 3.071 travailleurs, chacun occupant 9 % du total des travailleurs du secteur. Le Limbourg est à 8 % et le Hainaut à 7 % avec respectivement 2.801 et 2.578 travailleurs. En finale, arrivent les provinces du Brabant Wallon puis Namur et enfin Luxembourg avec respectivement 1.154 (3 %), 1.114 (3 %) et 695 travailleurs (2 %).

¹ Dans les tableaux présentant les données par province, nous comparons les 10 provinces belges et la région de Bruxelles-Capitale afin de couvrir géographiquement tout le territoire belge.

² Données non disponibles. Cela concerne, d'une part, les travailleurs ayant eu des prestations au second trimestre 2015 dans le secteur mais dont l'entreprise pour laquelle ils ont travaillé a depuis lors quitté le secteur (à la date du 15/9/2015, date d'extraction des données Cert-X), et d'autre part, les entreprises dont le siège social se trouve à l'étranger.

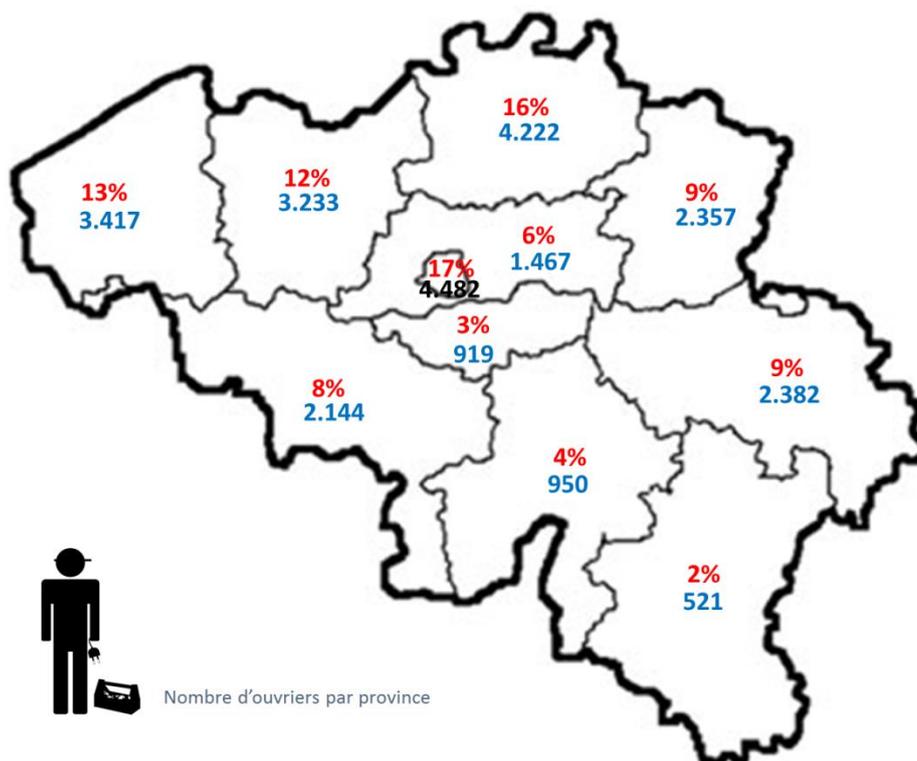


3.2 Répartition des ouvriers par province en 2015

Province	Ouvriers		
	Nombre	Pourcentage	
Bruxelles-Capitale	4.482	17 %	
Flandre	Brabant flamand	1.467	6 %
	Limbourg	2.357	9 %
	Anvers	4.222	16 %
	Flandre orientale	3.233	12 %
	Flandre occidentale	3.417	13 %
Wallonie	Hainaut	2.144	8 %
	Brabant wallon	919	3 %
	Namur	950	4 %
	Liège	2.382	9 %
	Luxembourg	521	2 %
N.D.	274	1 %	
Total	26.368	100 %	

Le top 5 des provinces accueillant le plus d'ouvriers est le même que pour les travailleurs : Bruxelles avec 4.482 ouvriers, soit 17 % de l'ensemble des ouvriers du secteur, suivi de la province d'Anvers (4.222 ouvriers, soit 16 % des ouvriers de la SCP 149.01) puis la Flandre Occidentale (3.233 ouvriers, 13 % du total sectoriel), la Flandre Orientale (3.233 ouvriers, soit 12 %) et enfin la province de Liège (2.382 ouvriers, 9 %). Comme on l'a vu précédemment, le Brabant Flamand occupe la 6^{ème} place en termes de travailleurs. Mais en termes d'ouvriers, 2 provinces viennent le dépasser : le Limbourg avec 2.357 ouvriers et le Hainaut avec 2.144 ouvriers, occupant respectivement la 6^{ème} et 7^{ème} place, et pesant respectivement 9 % et 8 % du total des ouvriers du secteur. Le Brabant Flamand se retrouve donc juste derrière à la 8^{ème} place avec 1.467 ouvriers, soit 6 % de l'ensemble des ouvriers. Et pour le Brabant Wallon, on observe également le même phénomène : la province de Namur le dépasse en termes d'ouvriers (950 précisément, 4 % du total sectoriel) alors qu'elle était devancée en termes de travailleurs.

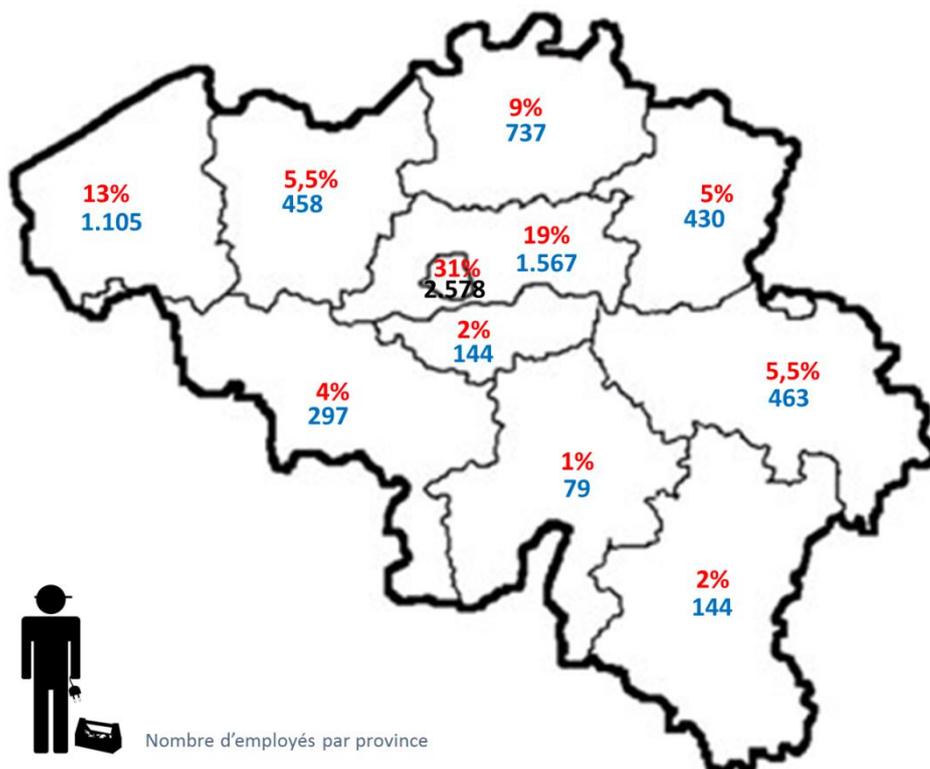
Et donc, le Brabant Wallon recule d'une place, se retrouvant à l'avant-dernière position, en termes d'occupation d'ouvriers (919 exactement, 3 %). Tout comme pour les travailleurs, la province de Luxembourg est celle accueillant le moins d'ouvriers (521 très précisément, 2 %).



3.3 Répartition des employés par province en 2015

Province	Employés		
	Nombre	Pourcentage	
Bruxelles-Capitale	2.578	31 %	
Flandre	Brabant flamand	1.567	19 %
	Limbourg	430	5 %
	Anvers	737	9 %
	Flandre orientale	458	5,5 %
	Flandre occidentale	1.105	13 %
Wallonie	Hainaut	297	4 %
	Brabant wallon	144	2 %
	Namur	79	1 %
	Liège	463	5,5 %
	Luxembourg	144	2 %
N.D.	252	3 %	
Total	8.254	100 %	

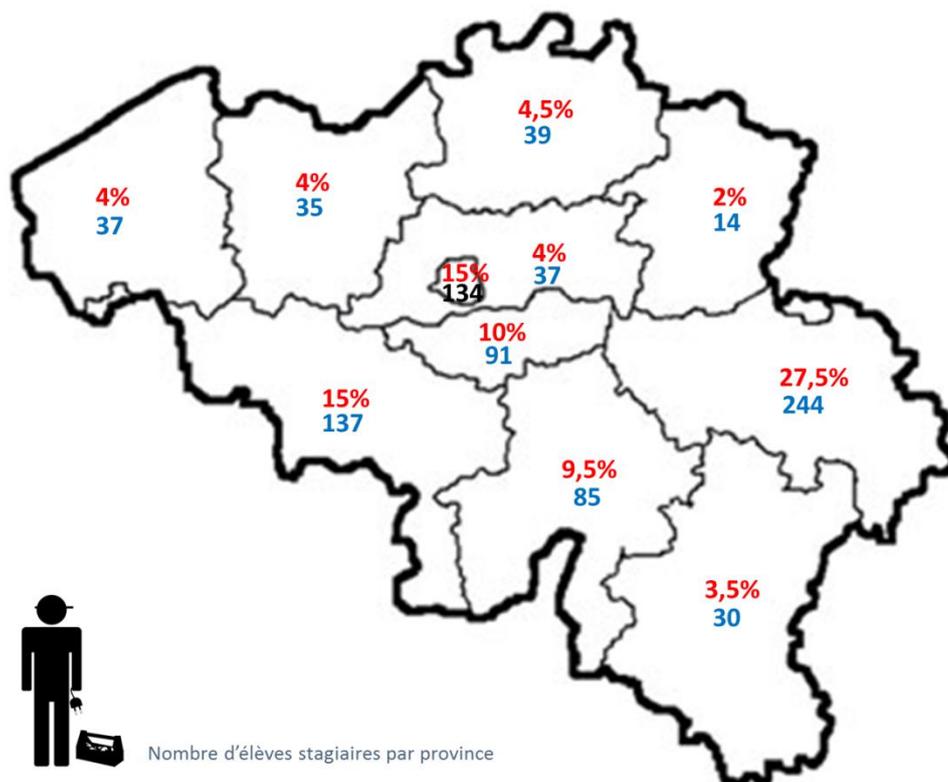
Nous retrouvons toujours Bruxelles en tête, également en termes d'occupation des employés avec 31 % du total des employés du secteur (2.578 très précisément). Vient ensuite la province du Brabant Flamand (1.567 employés soit 19 % du total) puis la Flandre Occidentale (1.105 employés, 13 % de l'ensemble des employés). La province d'Anvers se retrouve en 4^{ème} position (737 employés, 9 %) suivie de la province de Liège puis la Flandre Orientale, avec respectivement 463 et 458 employés, représentant toutes deux 5,5 % du total employés. En 7^{ème} position, le Limbourg accueille 430 employés (5 % de l'ensemble). Puis viennent, dans l'ordre, le Hainaut avec 297 employés (4 %), les provinces du Brabant Wallon et de Luxembourg qui, l'une comme l'autre, occupent 144 employés (2 % pour chaque province du total des employés). En finale, la province de Namur représente 1 % avec 79 employés.



3.4 Répartition des élèves stagiaires par province en 2015

Province	Elèves stagiaires		
	Nombre	Pourcentage	
Bruxelles-Capitale	134	15 %	
Flandre	Brabant flamand	37	4 %
	Limbourg	14	2 %
	Anvers	39	4,5 %
	Flandre orientale	35	4 %
	Flandre occidentale	37	4 %
Wallonie	Hainaut	137	15 %
	Brabant wallon	91	10 %
	Namur	85	9,5 %
	Liège	244	27,5 %
	Luxembourg	30	3,5 %
N.D.	10	1 %	
Total	893	100 %	

C'est en province de Liège que l'on accueille le plus grand nombre d'élèves stagiaires (244 soit 27,5 % de l'ensemble des élèves stagiaires) puis dans le Hainaut (137 stagiaires) et à Bruxelles (134 stagiaires), soit chacune 15 % des élèves stagiaires. Vient ensuite le Brabant Wallon en 4^{ème} position (91 stagiaires, 10 %) suivi de la province de Namur (85 stagiaires soit 9,5 % du total). Puis viennent la province d'Anvers (4,5 % avec 39 stagiaires), le Brabant Flamand et la Flandre Occidentale à égalité accueillant chacun 37 stagiaires pesant chacun 4 % de l'ensemble des élèves stagiaires. Enfin, la Flandre Orientale en compte 35 (4 %), la province de Luxembourg 30 (3,5 %) et finalement le Limbourg en accueille 14 (2 %).



3.5 Répartition des différents statuts par province en 2015

Nous commençons par comparer, pour l'ensemble des travailleurs et pour chaque statut, la répartition entre les différentes provinces (voir tableau ci-après). Cette répartition est basée sur le lieu du siège social des entreprises où ils travaillent. Il ne s'agit donc ni du lieu d'une succursale, ni du lieu de domicile du travailleur.

Province	Statut								
	Nombre de Travailleurs	%	Nombre d'ouvriers	%	Nombre d'employés	%	Nombre d'élèves stagiaires	%	
Bruxelles-Capitale	7.194	20 %	4.482	17 %	2.578	31 %	134	15 %	
Flandre	Brabant flamand	3.071	9 %	1.467	6 %	1.567	19 %	37	4 %
	Limbourg	2.801	8 %	2.357	9 %	430	5 %	14	2 %
	Anvers	4.998	14 %	4.222	16 %	737	9 %	39	4,5 %
	Flandre orientale	3.726	10 %	3.233	12 %	458	5,5 %	35	4 %
	Flandre occidentale	4.559	13 %	3.417	13 %	1.105	13 %	37	4 %
Wallonie	Hainaut	2.578	7 %	2.144	8 %	297	4 %	137	15 %
	Brabant wallon	1.154	3 %	919	3 %	144	2 %	91	10 %
	Namur	1.114	3 %	950	4 %	79	1 %	85	9,5 %
	Liège	3.089	9 %	2.382	9 %	463	5,5 %	244	27,5 %
	Luxembourg	695	2 %	521	2 %	144	2 %	30	3,5 %
N.D.	536	2 %	274	1 %	252	3 %	10	1 %	
Total	35.515	100 %	26.368	100 %	8.254	100 %	893	100 %	

C'est à Bruxelles que l'on recense le plus grand nombre de travailleurs, le plus grand nombre d'ouvriers et le plus grand nombre d'employés du pays. Mais c'est la province de Liège qui accueille le plus grand nombre d'élèves stagiaires dans le pays.

Anvers, la deuxième province du pays en termes de travailleurs, compte 30 % de travailleurs en moins qu'à Bruxelles mais ne compte que 5 % d'ouvriers en moins qu'à Bruxelles (6 % très précisément). Bruxelles compte par contre au moins trois fois plus d'employés que la province d'Anvers. C'est donc le Brabant Flamand qui, en termes de nombre d'employés, occupe la seconde place du pays, par rapport au nombre total d'employés : 40 % moins d'employés que n'en compte Bruxelles toutefois. Non loin derrière, la troisième province recensant le plus de travailleurs, tant en termes d'ouvriers que d'employés, est la Flandre Occidentale.

Nous venons de comparer, pour les travailleurs et chaque statut, la répartition entre les différentes provinces. Observons et comparons à présent, dans le tableau qui suit, pour les différentes provinces, la répartition entre les différents statuts.

Province		Statut							
		Ouvriers	%	Employés	%	Elèves stagiaires	%	Travailleurs	%
Bruxelles-Capitale		4.482	62 %	2.578	36 %	134	2 %	7.194	100 %
Flandre	Brabant flamand	1.467	48 %	1.567	51 %	37	1 %	3.071	100 %
	Limbourg	2.357	84 %	430	15,5 %	14	0,5 %	2.801	100 %
	Anvers	4.222	84 %	737	15 %	39	1 %	4.998	100 %
	Flandre orientale	3.233	87 %	458	12 %	35	1 %	3.726	100 %
	Flandre occidentale	3.417	75 %	1.105	24 %	37	1 %	4.559	100 %
Wallonie	Hainaut	2.144	83 %	297	12 %	137	5 %	2.578	100 %
	Brabant wallon	919	80 %	144	12 %	91	8 %	1.154	100 %
	Namur	950	85 %	79	7 %	85	8 %	1.114	100 %
	Liège	2.382	77 %	463	15 %	244	8 %	3.089	100 %
	Luxembourg	521	75 %	144	21 %	30	4 %	695	100 %
N.D.		274	51 %	252	47 %	10	2 %	536	100 %
Total		26.368	74 %	8.254	23 %	893	3 %	35.515	100 %

Toutes les provinces accueillent une proportion bien plus importante d'ouvriers que d'employés, à l'exception de la province du Brabant Flamand qui compte plus d'employés (1.567) que d'ouvriers (1.467). La moyenne nationale tend vers le rapport trois quarts d'ouvriers et un quart d'employés. Il est à noter que Bruxelles accueille un peu plus d'employés dans ses travailleurs que la moyenne nationale avec un ratio tendant plus vers les deux tiers d'ouvriers et un tiers d'employés.

La Flandre Orientale est la province accueillant la part la plus importante d'ouvriers dans ses travailleurs, avec près de 90 % de ses travailleurs avec ce statut (87 % très précisément). Les provinces de Namur, d'Anvers, du Limbourg et même le Hainaut et le Brabant Wallon ont une proportion plus importante d'ouvriers dans leurs travailleurs que la moyenne nationale, avec respectivement 85 % pour Namur, 84 % pour Anvers et le Limbourg, 83 % pour le Hainaut et 80 % pour le Brabant Wallon.

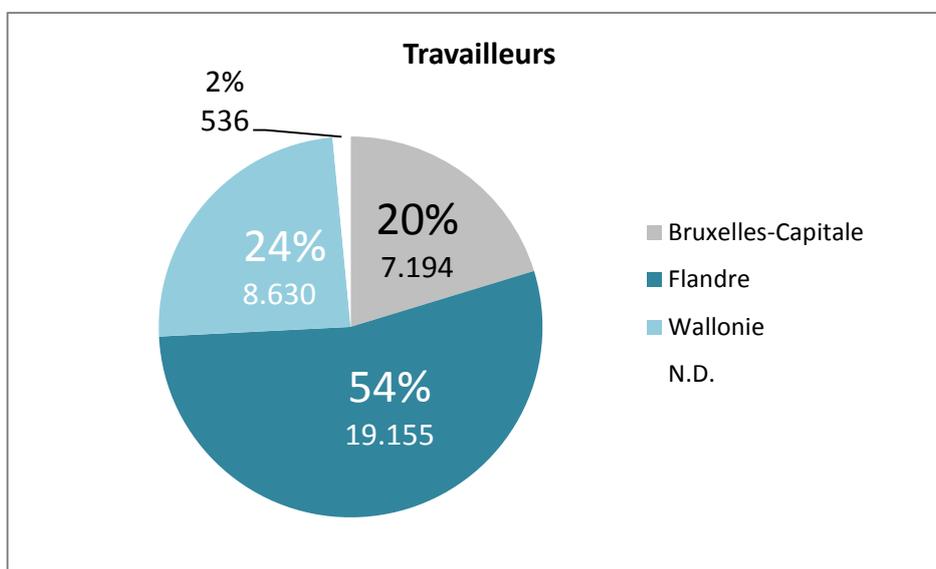
En termes d'élèves stagiaires, c'est en région wallonne qu'on compte proportionnellement plus de stagiaires dans ses travailleurs que la moyenne nationale qui, elle, tourne autour de 3 % de travailleurs avec le statut d'élèves stagiaires. Les provinces de Liège et du Brabant Wallon ainsi que de Namur ont une proportion plus importante de travailleurs avec le statut d'élèves stagiaires que la moyenne nationale. On n'est pas tellement loin d'1 travailleur sur 10 qui est élève stagiaire dans ces trois provinces puisqu'elles comptent toutes trois 8 % de travailleurs avec ce statut. Viennent ensuite le Hainaut (5 %) et la province de Luxembourg (4 %). Il est à noter que la province de Namur compte plus d'élèves stagiaires que d'employés.

4. Répartition géographique des travailleurs par région

Nous analysons à présent la répartition géographique des travailleurs selon la région. Cette répartition est basée sur le lieu du siège social des entreprises où ils travaillent. Il ne s'agit donc ni du lieu d'une succursale, ni du lieu de domicile du travailleur.

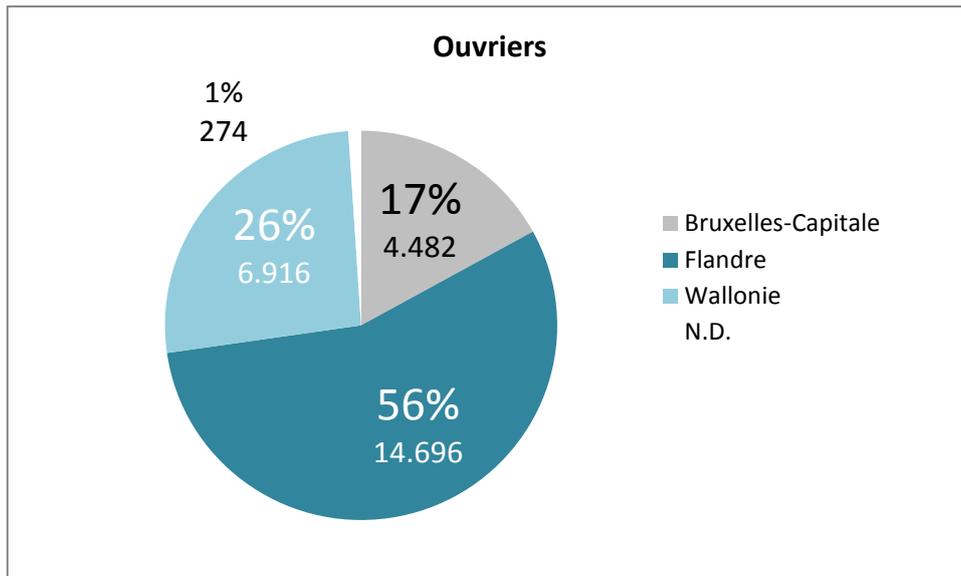
Région	Statut							
	Nombre de Travailleurs	%	Nombre d'ouvriers	%	Nombre d'employés	%	Nombre d'élèves stagiaires	%
Bruxelles-Capitale	7.194	20 %	4.482	17 %	2.578	31 %	134	15 %
Flandre	19.155	54 %	14.696	56 %	4.297	52 %	162	18 %
Wallonie	8.630	24 %	6.916	26 %	1.127	14 %	587	66 %
N.D.	536	2 %	274	1 %	252	3 %	10	1 %
Total Belgique	35.515	100 %	26.368	100 %	8.254	100 %	893	100 %

La majorité des travailleurs se trouve en Flandre. Elle occupe près de 55 % des travailleurs (54 % très précisément). La Wallonie occupe près d'un quart des travailleurs (24 % plus exactement). La région de Bruxelles-Capitale occupe quant à elle 20 % des travailleurs.



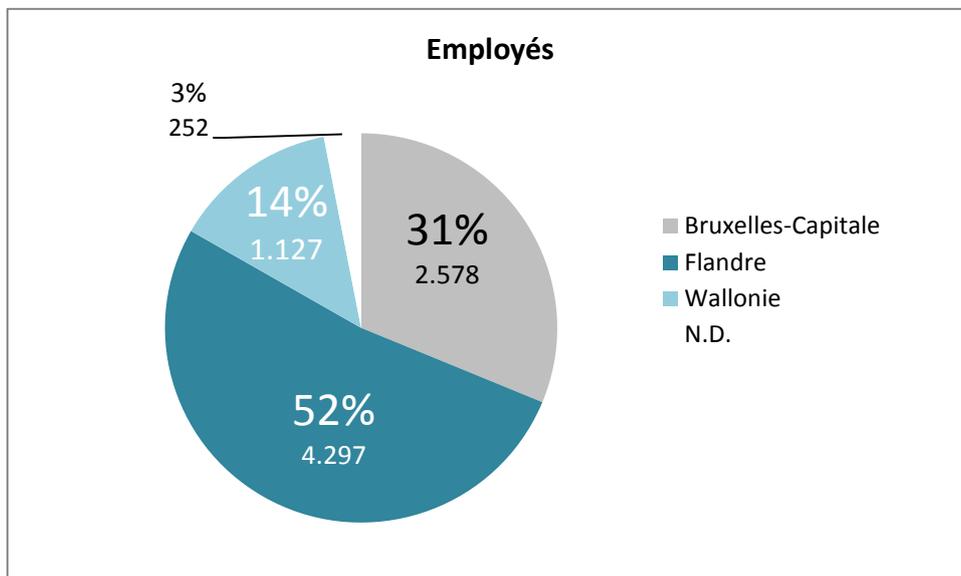
En termes d'ouvriers, la Flandre occupe 56 % des ouvriers du secteur. La Wallonie plus d'un quart (26 %). Bruxelles-Capitale occupe, quant à elle, 17 % des ouvriers.

Nous remarquons que Bruxelles-Capitale compte proportionnellement moins d'ouvriers dans ses travailleurs que la Flandre et la Wallonie.

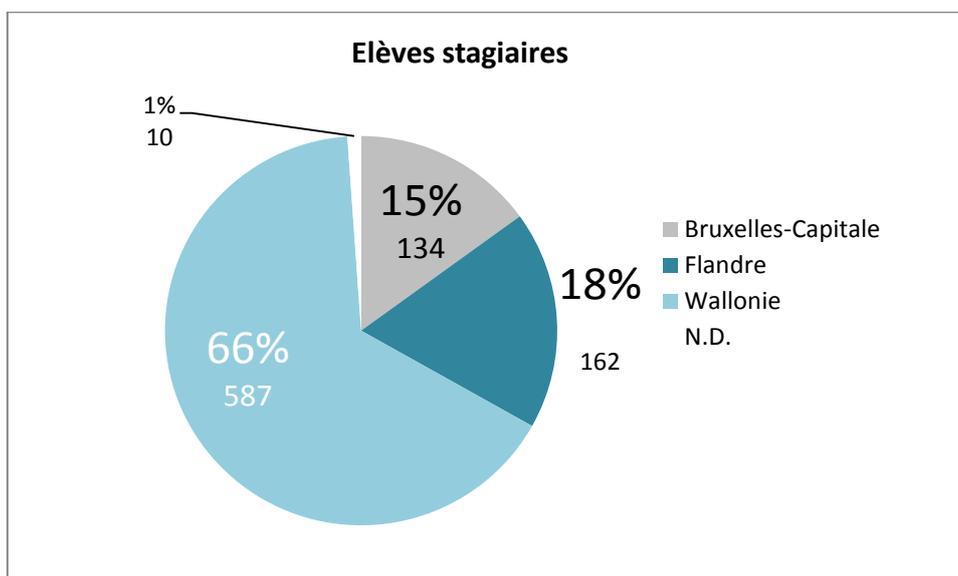


En termes d'employés, la Flandre occupe un peu plus de la moitié des employés (52 % exactement). Bruxelles-Capitale occupe près d'un tiers des employés (31 %). La Wallonie occupe 14 % des employés.

Nous observons que Bruxelles-Capitale compte proportionnellement plus d'employés dans ses travailleurs que la Flandre et la Wallonie.



Quant aux élèves stagiaires, les deux tiers se retrouvent en Wallonie (66 %), près de 20 % travaillent en Flandre (18 %) et 15 % sont à Bruxelles-Capitale.



5. Répartition des entreprises SCP 149.01 selon leur taille

5.1 Répartition des entreprises selon leur taille en 2015

Nous portons à présent notre attention sur la répartition des entreprises du secteur selon leur taille officielle.

Taille de l'entreprise	Entreprises	
	Nombre	Pourcentage
< 10 travailleurs	3.674	78,8 %
10 - 19 travailleurs	497	10,7 %
20 - 49 travailleurs	318	6,8 %
50 - 99 travailleurs	76	1,6 %
100 - 199 travailleurs	34	0,7 %
200 - 499 travailleurs	17	0,4 %
500 - 999 travailleurs	5	0,1 %
>= 1000 travailleurs	3	0,1 %
N.D. ³	41	0,9 %
Total	4.665	100 %

Les micro entreprises, comptant moins de 10 travailleurs, représentent près de 80 % des entreprises du secteur (79 % très exactement, soit 3674 entreprises).

Ensuite, un peu plus de 10 % des entreprises ont entre 10 et 19 travailleurs (11 % précisément, soit 497 entreprises).

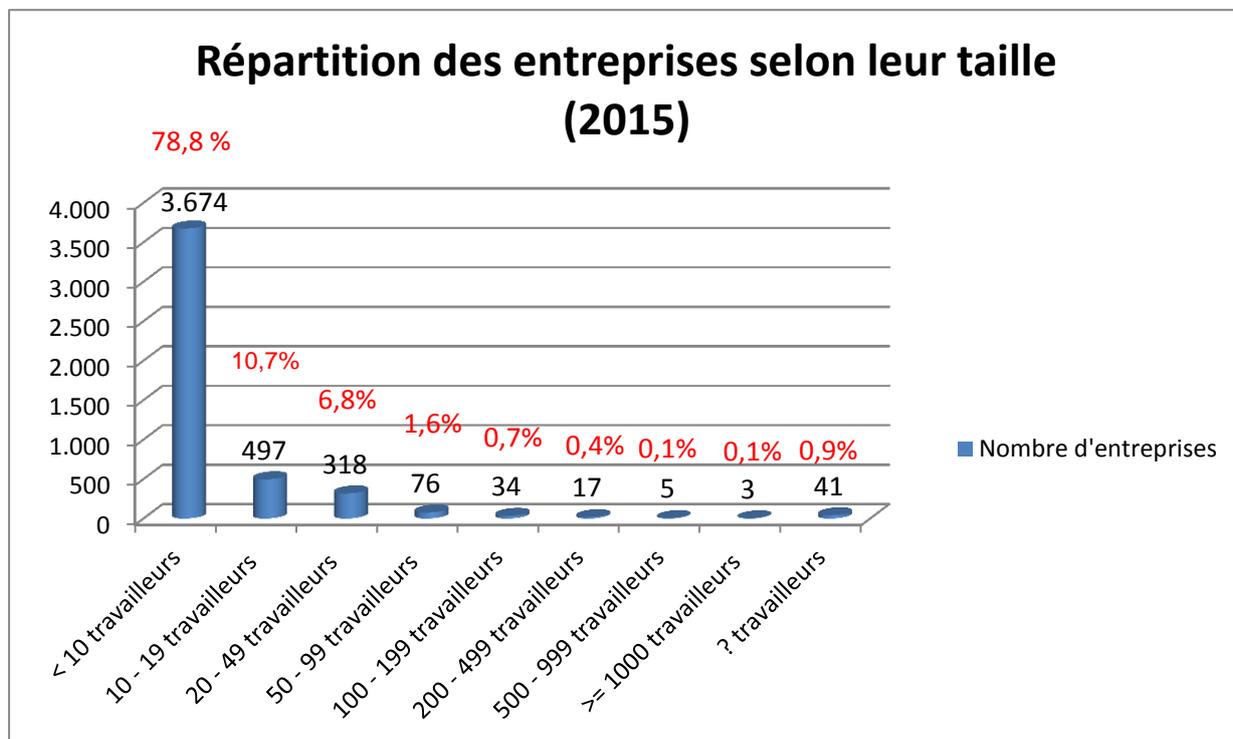
Au total, ces entreprises de moins de 20 travailleurs représentent ensemble 90 % du total des entreprises du secteur.

³ Données non disponibles.

Et lorsqu'on ajoute les entreprises qui ont entre 20 et 49 travailleurs (soit 7 %, 318 entreprises), on constate que les petites entreprises (comptant moins de 50 travailleurs) représentent 96 % des entreprises SCP 149.01.

Parmi les plus grandes entreprises, nous en recensons trois de plus de 1000 travailleurs, cinq comptant entre 500 et 999 travailleurs et 17 de 200 à 499 travailleurs.

Dans les entreprises de taille plus modeste, nous en comptabilisons 34 qui ont entre 100 et 199 travailleurs et 76 qui comptent entre 50 et 99 travailleurs.



5.2 Evolution de la répartition des entreprises selon leur taille : 2014-2015

Nous nous penchons à présent sur l'évolution entre 2014 et 2015 de cette répartition des entreprises du secteur selon la taille.

Taille de l'entreprise	Entreprises en 2014		Entreprises en 2015		Evolution
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Pourcentage
< 10 travailleurs	3.679	77,6 %	3.674	78,8 %	-0,1 %
10 - 19 travailleurs	502	10,6 %	497	10,7 %	-1,0 %
20 - 49 travailleurs	327	6,9 %	318	6,8 %	-2,8 %
50 - 99 travailleurs	77	1,6 %	76	1,6 %	-1,3 %
100 - 199 travailleurs	36	0,8 %	34	0,7 %	-5,6 %
200 - 499 travailleurs	17	0,4 %	17	0,4 %	0,0 %
500 - 999 travailleurs	4	0,1 %	5	0,1 %	+25 %
>= 1000 travailleurs	3	0,1 %	3	0,1 %	0 %
N.D.	95	2,0 %	41	0,9 %	-56,8 %
Total	4.740	100 %	4.665	100 %	-1,6 %

Le nombre de micro entreprises SCP 149.01 (entreprises de moins de 10 travailleurs) est relativement stable en 2015 par rapport à l'année précédente (-0,1%) soit 5 micro entreprises de moins. Léger recul (-1 %) avec 5 entreprises de moins également pour les entreprises de 10 à 19 travailleurs. Les entreprises du secteur avec de 20 à 49 travailleurs affichent un recul plus important de 2,8 % en 2015 par rapport à 2014.

Les petites entreprises, celles de moins de 50 travailleurs, affichent donc une relative stabilité de leurs effectifs entre 2014 et 2015 avec un très léger recul de -0,4 %.

Ce sont les entreprises de taille moyenne, entre 50 et 200 travailleurs, qui accusent une baisse plus importante de -2,7 % en 2015 par rapport à l'année précédente (2 entreprises de moins dans la taille d'entreprises 100-199 travailleurs et 1 de moins dans la taille de 50 à 99 travailleurs).

Parmi les entreprises plus grandes, au-delà de 200 travailleurs, on recense 1 entreprise de plus entre 500 et 999 travailleurs alors que le nombre reste inchangé pour les entreprises dont la taille varie entre 200 et 499 travailleurs ainsi que pour celles de plus de 1000 travailleurs. Pour les entreprises de plus de 200 travailleurs, cela correspond donc à une hausse de 4,2 % en 2015 par rapport à l'année précédente.

Taille de l'entreprise	Entreprises en 2014	%	Entreprises en 2015	%	Evolution
Petites entreprises (<50 travailleurs)	4.508	95 %	4.489	96 %	-0,4 %
Moyennes entreprises (50-200 travailleurs)	113	2 %	110	2 %	-2,7 %
Grandes entreprises (>200 travailleurs)	24	1 %	25	1 %	+4,2 %
N.D.	95	2 %	41	1 %	-56,8 %
Total	4.740	100 %	4.665	100 %	-1,6 %

6. Répartition des travailleurs, ouvriers, employés et élèves stagiaires selon l'âge en 2015

Nous analysons ci-après la répartition des travailleurs, ouvriers, employés et élèves stagiaires selon la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent au deuxième trimestre 2015.

6.1 Répartition des travailleurs selon l'âge en 2015

Comme nous l'observons ci-après, la tranche d'âge du secteur où l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs est celle des 25-29 ans (17 % de l'ensemble des travailleurs du secteur).

La deuxième tranche d'âge où l'on recense ensuite le plus de travailleurs est celle comprise entre 30 et 34 ans (15 %).

En regroupant ces deux tranches d'âge, nous constatons que les travailleurs de 25 à 34 ans représentent près d'un tiers des travailleurs du secteur (32 %).

Vient ensuite, à la troisième position, la tranche d'âge des travailleurs de 35 à 39 ans (12 %). En additionnant cette tranche d'âge aux deux précédentes, nous voyons que les travailleurs de 25 à 39 ans représentent 44 % des travailleurs du secteur.

Viennent ensuite en quatrième position, à égalité, les deux tranches de 40 à 44 ans et de 45 à 49 ans, représentant chacune 11 % des travailleurs du secteur. Additionnées, ces deux tranches d'âge, allant de 40 à 49 ans, représentent donc plus d'1/5 des travailleurs (22 %).

En cinquième position, nous retrouvons pratiquement au même niveau les tranches d'âge de 50 à 54 ans et de 22 à 24 ans, chacune représentant 9 % des travailleurs. Proportionnellement cependant, la tranche d'âge 22-24 ans, comprenant 3 années, est bien supérieure à celle des 50-54 ans qui, elle, comporte 5 années.

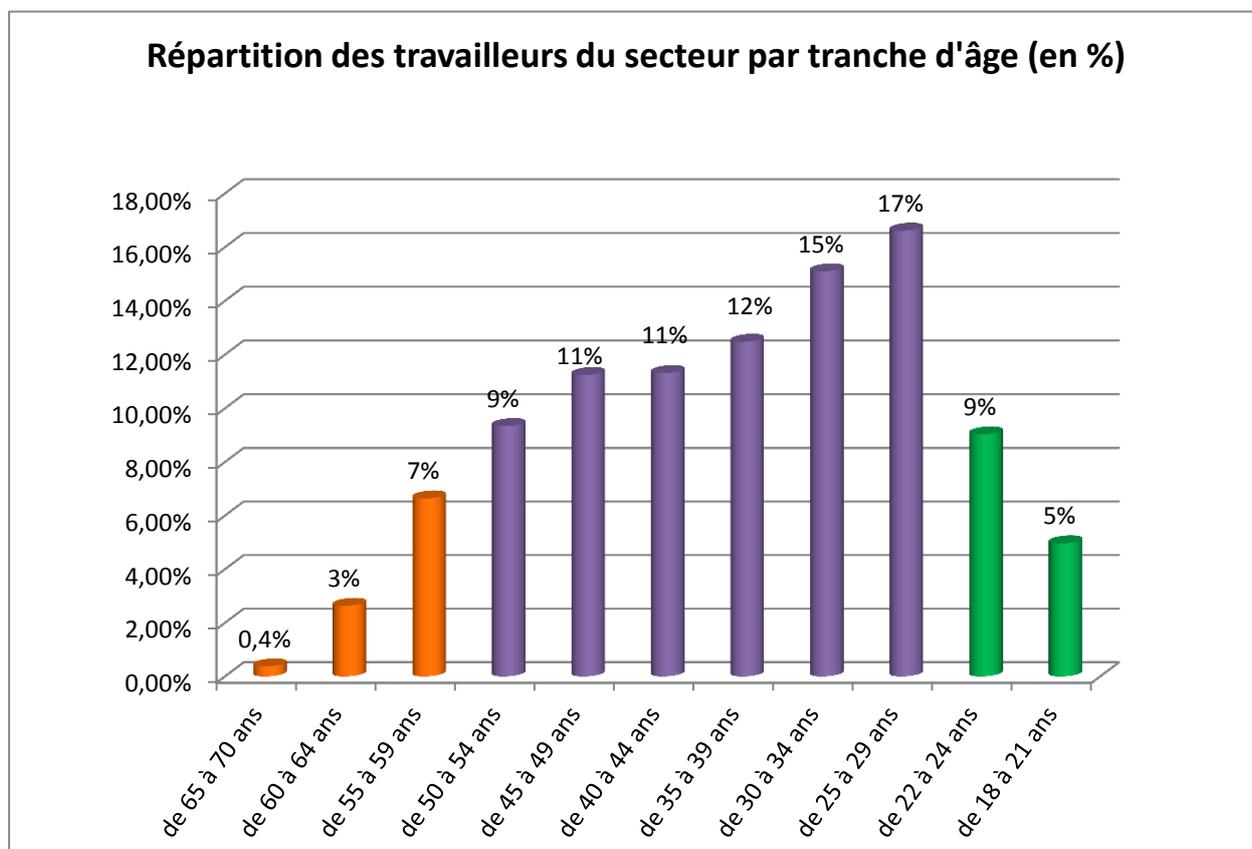
Ensuite, en bas de cette pyramide des âges, nous retrouvons la tranche d'âge des 55 à 59 ans (7 %) puis celle des 18 à 21 ans (5 %). Remarquons ici aussi que la tranche d'âge 18-21 ans porte sur 4 années tandis que celles des 55-59 ans porte sur 5 années.

La tranche d'âge la moins importante revient aux 60-64 ans avec 3 % des travailleurs dans le secteur.

Lorsque nous observons les deux tranches d'âge concernées soit par une arrivée plus ou moins récente sur le marché du travail, soit par un départ à la pension⁴ plus ou moins proche, cela ne semble pas indiquer de déséquilibre problématique entre l'arrivée des jeunes sur le marché (4.973 travailleurs), d'une part, et le départ à la pension des travailleurs du marché (3.295 travailleurs), d'autre part.

⁴ Les deux tranches d'âge concernées par une arrivée plus ou moins récente sur le marché sont les 18-21 ans et 22-24 ans. Celles concernées par un départ à la pension plus ou moins proche sont les 55-59 ans et 60-64 ans.

Age	Nombre travailleurs	Pourcentage
de 80 à 99 ans	4	0 %
De 75 à 79 ans	14	0 %
de 71 à 74 ans	36	0 %
de 65 à 70 ans	133	0 %
de 60 à 64 ans	936	3 %
de 55 à 59 ans	2.359	7 %
de 50 à 54 ans	3.318	9 %
de 45 à 49 ans	3.993	11 %
de 40 à 44 ans	4.018	11 %
de 35 à 39 ans	4.432	12 %
de 30 à 34 ans	5.363	15 %
de 25 à 29 ans	5.901	17 %
de 22 à 24 ans	3.209	9 %
de 18 à 21 ans	1.764	5 %
de 15 à 17 ans	0	0 %
de 1 à 14 ans	0	0 %
Inconnu	35	0 %
Total	35.515	100 %



Dans le tableau qui suit, pour encore mieux comparer les tranches d'âge, nous tenons compte du nombre d'années que comporte chacune de celles-ci et calculons le nombre moyen de travailleurs par année pour chaque tranche d'âge (voir tableau ci-après).

Nous constatons que la tranche des 25-29 ans reste toujours la plus importante. Elle est toujours suivie de la tranche d'âge suivante, les 30-34 ans. Par contre, la tranche des 22-24 ans se hisse tout de suite derrière, à la troisième place.

AGE	Nombre années/tranche	Nombre de travailleurs	Moyenne de travailleurs/année
de 80 à 99 ans	20	4	0
de 75 à 79 ans	5	14	3
de 71 à 74 ans	5	36	7
de 65 à 70 ans	5	133	27
de 60 à 64 ans	5	936	187
de 55 à 59 ans	5	2359	472
de 50 à 54 ans	5	3318	664
de 45 à 49 ans	5	3993	799
de 40 à 44 ans	5	4018	804
de 35 à 39 ans	5	4432	886
de 30 à 34 ans	5	5363	1073
de 25 à 29 ans	5	5901	1180
de 22 à 24 ans	3	3209	1070
de 18 à 21 ans	4	1764	441
de 15 à 17 ans	-	0	-
de 1 à 14 ans	-	0	-
Inconnu	-	35	-

6.2 Répartition des ouvriers selon l'âge en 2015

Lorsque nous analysons la répartition des ouvriers du secteur selon la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent, nous constatons que, tout comme pour l'ensemble des travailleurs, la tranche d'âge comptant le plus grand nombre d'ouvriers est celle des 25-29 ans (18 %). Observons également que le poids de cette tranche d'âge par rapport à l'ensemble des ouvriers est légèrement plus important qu'il ne l'est pour les travailleurs (18 % pour les ouvriers contre 17 % pour les travailleurs).

Viennent en deuxième et troisième positions les tranches d'âge 30-34 ans (16 %) et 35-39 ans (13 %), tout comme nous l'avons déjà constaté chez les travailleurs. Ici aussi, le poids de ces deux tranches d'âge est un peu plus important chez les ouvriers que chez les travailleurs : 16 % pour les ouvriers contre 15 % pour les travailleurs, pour la tranche 30-34 ans, et 13 % pour les ouvriers contre 12 % pour les travailleurs, pour la tranche d'âge 35-39 ans.

Toutes ensemble, ces trois tranches d'âge allant de 25 à 39 ans ne sont pas loin de représenter près de la moitié des ouvriers, 47 % plus exactement. Le poids des 25-39 ans est aussi plus important chez les ouvriers que chez les travailleurs (47 % contre 44 % chez les travailleurs).

En quatrième position, à quasi égalité, nous retrouvons la tranche des 40-44 ans (11 %) et celle des 45-49 ans (11 %). Le classement des ouvriers suit toujours celui observé précédemment pour les travailleurs. Les 40-49 ans représentent donc plus d'1/5 des ouvriers du secteur (22 %). La tranche des 40-49 ans représente le même poids chez les ouvriers que chez les travailleurs, à savoir 22 %.

Arrivent en cinquième et sixième positions, les tranches d'âge 22-24 ans (10 %) et 50-54 ans (9 % de l'ensemble des ouvriers). Relativement, toutefois, la tranche d'âge comprise entre 22 et 24 ans, soit 3 années, est bien supérieure à celle des 50-54 ans qui, elle, comporte 5 années. Notons également que le poids des 22-24 ans est supérieur chez les ouvriers (10 % versus 9 % chez les travailleurs) tandis que le poids des 50-54 ans est le même chez les ouvriers que chez les travailleurs (9 %).

Suivent enfin les tranches d'âge de 55 à 59 ans (6 %) puis celle des 18-21 ans (4 % des ouvriers du secteur). Remarquons ici aussi que la tranche d'âge 18-21 ans porte sur 4 années tandis que celles des 55-59 ans porte sur 5 années. Notons également que ces deux tranches d'âge ont un poids moindre chez les ouvriers : les 55-59 ans pèsent 6 % chez les ouvriers contre 7 % chez les travailleurs et les 18-21 pèsent 4 % chez les ouvriers contre 5 % chez les travailleurs.

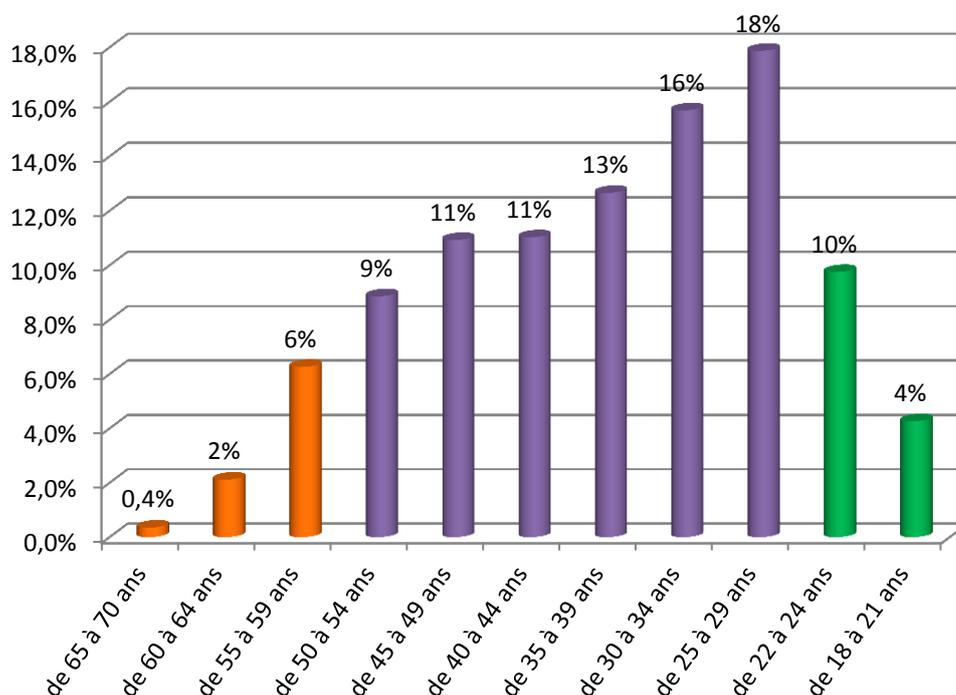
En finale, nous retrouvons la tranche d'âge 60-64 ans qui occupe encore 2 % des ouvriers. Le poids de cette catégorie d'âge est moindre chez les ouvriers : 2 % alors qu'il est de 3 % chez les travailleurs.

Comme nous le voyons, le poids de la tranche d'âge 22-39 ans est donc plus important chez les ouvriers que chez les travailleurs (56 % chez les ouvriers contre 53 % chez les travailleurs).

Lorsque nous observons les deux tranches d'âge concernées soit par l'arrivée plus ou moins récente des jeunes sur le marché du travail (18-21 ans et 22-24 ans), soit par un départ à la pension plus ou moins proche (55-59 ans et 60-64 ans), cela ne semble pas indiquer de déséquilibre problématique entre l'entrée sur le marché (3.696 ouvriers), d'une part, et la sortie du marché (2.210 ouvriers), d'autre part.

Age	Nombre ouvriers	Pourcentage
de 80 à 99 ans	3	0 %
De 75 à 79 ans	10	0 %
de 71 à 74 ans	25	0 %
de 65 à 70 ans	93	0 %
de 60 à 64 ans	558	2 %
de 55 à 59 ans	1652	6 %
de 50 à 54 ans	2337	9 %
de 45 à 49 ans	2882	11 %
de 40 à 44 ans	2908	11 %
de 35 à 39 ans	3338	13 %
de 30 à 34 ans	4137	16 %
de 25 à 29 ans	4713	18 %
de 22 à 24 ans	2572	10 %
de 18 à 21 ans	1124	4 %
de 15 à 17 ans	0	0 %
de 1 à 14 ans	0	0 %
Inconnu	16	0 %
Total	26368	100 %

Répartition des ouvriers du secteur par tranche d'âge (en %)



Si l'on tient compte du nombre d'années que comporte chaque tranche d'âge (voir tableau ci-après), la tranche d'âge des 25-29 ans reste toujours la plus importante. Par contre, la tranche des 22-24 ans se hisse à la deuxième place et relègue par là même celle des 30-34 ans à la troisième place. Les 25-29 ans sont donc les plus nombreux parmi les ouvriers, sous cet angle de vue.

AGE	Nombre années/tranche	Nombre d'ouvriers	Moyenne d'ouvriers par année
de 80 à 99 ans	20	3	0
de 75 à 79 ans	5	10	2
de 71 à 74 ans	5	25	5
de 65 à 70 ans	5	93	19
de 60 à 64 ans	5	558	112
de 55 à 59 ans	5	1652	330
de 50 à 54 ans	5	2337	467
de 45 à 49 ans	5	2882	576
de 40 à 44 ans	5	2908	582
de 35 à 39 ans	5	3338	668
de 30 à 34 ans	5	4137	827
de 25 à 29 ans	5	4713	943
de 22 à 24 ans	3	2572	857
de 18 à 21 ans	4	1124	281
de 15 à 17 ans	-	0	-
de 1 à 14 ans	-	0	-
Inconnu	-	16	-

6.3 Répartition des employés selon l'âge en 2015

Nous nous penchons à présent sur la répartition des employés selon la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent.

A la différence de ce que nous avons pu constater jusqu'à présent pour les travailleurs et ouvriers, c'est la tranche des 30-34 ans qui compte le plus grand nombre d'employés (15 %) alors que pour les deux autres c'est la tranche des 25-29 ans qui prédomine.

Viennent ensuite, dans l'ordre mais avec peu d'écart entre elles, la tranche des 45-49 ans, celle des 40-44 ans puis celle des 25-29 ans et enfin celle des 35-39 ans (pesant chacune 13 %). A l'exception de la tranche d'âge 25-29 ans qui pèse moins lourd chez les employés que chez les travailleurs (13 % contre 17 % chez les travailleurs), les trois autres tranches d'âge pèsent plus lourd chez les employés : 13 % contre 11 % chez les travailleurs (45-49 ans), 13 % contre 11 % (40-44 ans) et 13 % contre 12 % (35-39 ans).

Non loin derrière, nous retrouvons les 50-54 ans qui représentent 12 % des employés puis les 55-59 ans (9 % des employés du secteur). Ces deux tranches d'âge sont mieux représentées chez les employés qu'elles ne le sont chez les travailleurs où elles ne pèsent respectivement que 9 % (versus 12 % chez les employés) et 7 % (contre 9 % chez les employés).

Enfin, nous avons les tranches d'âge 22-24 ans et celle des 60-64 ans, quasiment au même niveau (5 %). Il est à noter que les 22-24 ans ont un poids moindre chez les employés (5 % contre 9 % chez les travailleurs) tandis que les 60-64 ans pèsent plus lourd chez les employés que chez les travailleurs (5 % chez les employés contre 3 % chez les travailleurs).

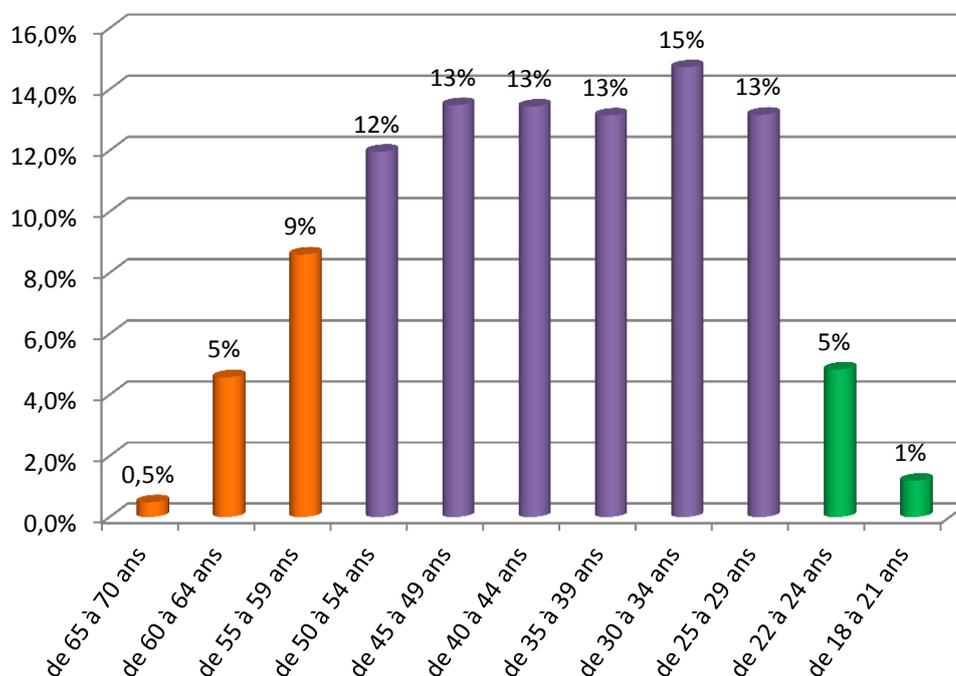
En dernier lieu, les 18-21 ans ne représentent qu'1 % des employés et cette tranche d'âge pèse donc bien moins lourd que chez les travailleurs (5 %).

Le poids des 35-64 ans est donc plus important chez les employés que chez travailleurs : 65 % chez les employés contre 53 % chez les travailleurs.

Lorsque nous observons les deux tranches d'âge concernées soit par une arrivée plus ou moins récente sur le marché du travail (18-21 ans et 22-24 ans), soit par un départ à la pension plus ou moins proche (55-59 ans et 60-64 ans), cela semble mettre en évidence un certain déséquilibre entre l'entrée sur le marché (497 employés), d'une part, et la sortie du marché (1088 employés), d'autre part. Toutefois, si l'on tient compte, dans l'arrivée sur le marché, de la tranche d'âge supérieure, soit celle des 25-29 (1.087 employés), ce déséquilibre disparaît.

Age	Nombre employés	Pourcentage
de 80 à 99 ans	1	0 %
De 75 à 79 ans	4	0 %
de 71 à 74 ans	11	0 %
de 65 à 70 ans	40	0 %
de 60 à 64 ans	378	5 %
de 55 à 59 ans	710	9 %
de 50 à 54 ans	987	12 %
de 45 à 49 ans	1.113	13 %
de 40 à 44 ans	1.109	13 %
de 35 à 39 ans	1.085	13 %
de 30 à 34 ans	1.215	15 %
de 25 à 29 ans	1.087	13 %
de 22 à 24 ans	399	5 %
de 18 à 21 ans	98	1 %
de 15 à 17 ans	0	0 %
de 1 à 14 ans	0	0 %
Inconnu	17	0 %
Total	8.254	100 %

Répartition des employés du secteur par tranche d'âge (en %)



Si l'on tient compte du nombre d'années que comporte chaque tranche d'âge (voir tableau ci-après), à la différence de ce que nous avons pu observer chez les travailleurs et les ouvriers, où la tranche d'âge des 25-29 ans était prépondérante, nous constatons chez les employés que ce sont les 30-34 ans que l'on retrouve le plus chez les employés. La tranche des 45-49 ans se hisse à la seconde place, tandis que c'est la tranche des 22-24 ans qui occupe cette place chez les ouvriers et celle des 30-34 ans chez les travailleurs. Vient ensuite pratiquement au même niveau, la tranche d'âge des 40-44 ans chez les employés. Les 22-24 ans qui étaient à la seconde place chez les ouvriers se trouvent ici relégués à la huitième place chez les employés.

AGE	Nombre années/tranche	Nombre d'employés	Moyenne d'employés par année
de 80 à 99 ans	20	1	0
de 75 à 79 ans	5	4	1
de 71 à 74 ans	5	11	2
de 65 à 70 ans	5	40	8
de 60 à 64 ans	5	378	76
de 55 à 59 ans	5	710	142
de 50 à 54 ans	5	987	197
de 45 à 49 ans	5	1.113	223
de 40 à 44 ans	5	1.109	222
de 35 à 39 ans	5	1.085	217
de 30 à 34 ans	5	1.215	243
de 25 à 29 ans	5	1.087	217
de 22 à 24 ans	3	399	133
de 18 à 21 ans	4	98	25

de 15 à 17 ans	-	0	-
de 1 à 14 ans	-	0	-
Inconnu	-	17	-

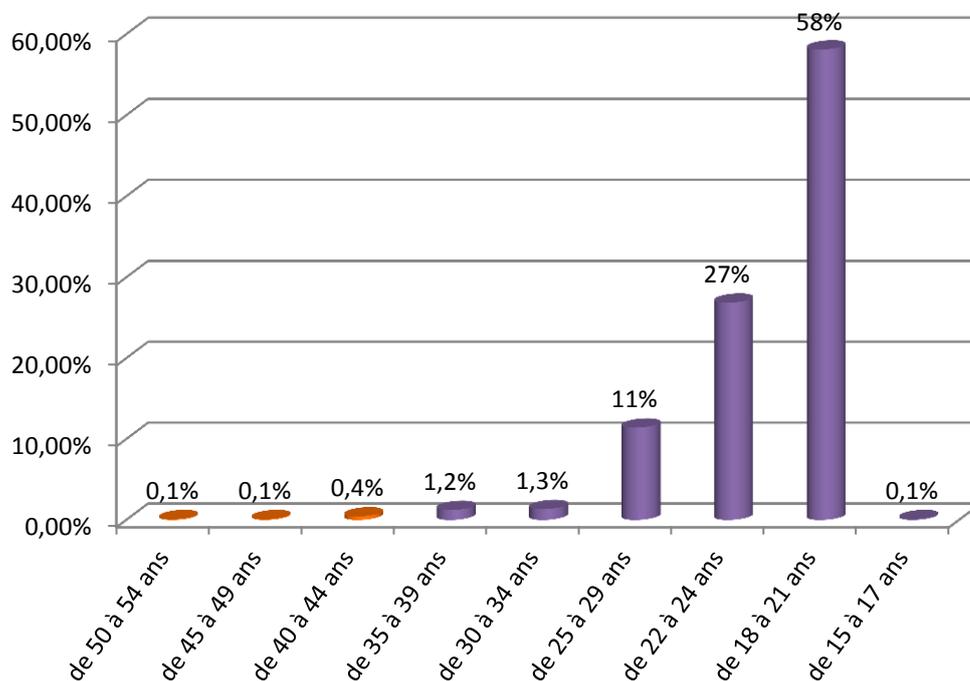
6.4 Répartition des élèves stagiaires selon l'âge en 2015

Tout comme nous l'avons fait pour les travailleurs, ouvriers et employés, observons à présent la répartition des élèves stagiaires suivant la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent en 2015.

Près de 60 % des élèves stagiaires a entre 18 et 21 ans (58 % plus précisément). Un peu plus d'un quart des élèves stagiaires a entre 22 et 24 ans (27 % exactement) et plus de 10 % ont entre 25 et 29 ans (11 % précisément). On retrouve encore des élèves stagiaires entre 30 à 54 ans mais cela ne représente qu'environ 3 % de l'ensemble des élèves stagiaires.

Age	Nombre élèves stagiaires	Pourcentage
de 80 à 99 ans	0	0 %
De 75 à 79 ans	0	0 %
de 71 à 74 ans	0	0 %
de 65 à 70 ans	0	0 %
de 60 à 64 ans	0	0 %
de 55 à 59 ans	0	0 %
de 50 à 54 ans	1	0 %
de 45 à 49 ans	1	0 %
de 40 à 44 ans	4	1 %
de 35 à 39 ans	11	1 %
de 30 à 34 ans	12	1 %
de 25 à 29 ans	102	11 %
de 22 à 24 ans	240	27 %
de 18 à 21 ans	519	58 %
de 15 à 17 ans	1	0 %
de 1 à 14 ans	0	0 %
Inconnu	2	0 %
Total	893	100 %

Répartition des élèves stagiaires du secteur par tranche d'âge (en %)



AGE	Nombre années/tranche	Nombre d'élèves stagiaires	Moyenne d'élèves stagiaires par année
de 80 à 99 ans	20	0	0
de 75 à 79 ans	5	0	0
de 71 à 74 ans	5	0	0
de 65 à 70 ans	5	0	0
de 60 à 64 ans	5	0	0
de 55 à 59 ans	5	0	0
de 50 à 54 ans	5	1	0
de 45 à 49 ans	5	1	0
de 40 à 44 ans	5	4	1
de 35 à 39 ans	5	11	2
de 30 à 34 ans	5	12	2
de 25 à 29 ans	5	102	20
de 22 à 24 ans	3	240	80
de 18 à 21 ans	4	519	130
de 15 à 17 ans	-	1	-
de 1 à 14 ans	-	0	-
Inconnu	-	2	-

7. Répartition des travailleurs, ouvriers, employés et élèves stagiaires selon le genre en 2015

7.1 Répartition des travailleurs selon le genre en 2015

Nous analysons à présent la répartition des travailleurs du secteur selon le genre. Parmi l'ensemble des travailleurs, plus de 90% sont des hommes (92% plus exactement) et moins de 10% sont des femmes (8% précisément).

	Travailleurs	Pourcentage
Hommes	32.550	92 %
Femmes	2963	8 %

7.2 Répartition des ouvriers selon le genre en 2015

Lorsque nous observons la répartition des ouvriers du secteur selon le genre, nous constatons que le rapport homme/femme s'accroît encore plus en faveur des hommes : 97 % d'hommes pour 3 % de femmes. La raison est sans doute à rechercher principalement dans le caractère intrinsèque des métiers du secteur.

	Ouvriers	Pourcentage
Hommes	25.587	97 %
Femmes	781	3 %

7.3 Répartition des employés selon le genre en 2015

A présent, nous nous penchons sur ce même rapport pour les employés et voyons un poids plus important des femmes, qui représentent ici plus d'un quart des employés (26 % exactement) tandis que les hommes représentent 74 % des employés.

	Employés	Pourcentage
Hommes	6.084	74 %
Femmes	2.169	26 %

7.4 Répartition des élèves stagiaires selon le genre en 2015

Parmi les élèves stagiaires, le rapport homme/femme suit la tendance observée chez les ouvriers et est même encore plus accentuée puisque l'on compte plus de 98 % d'hommes.

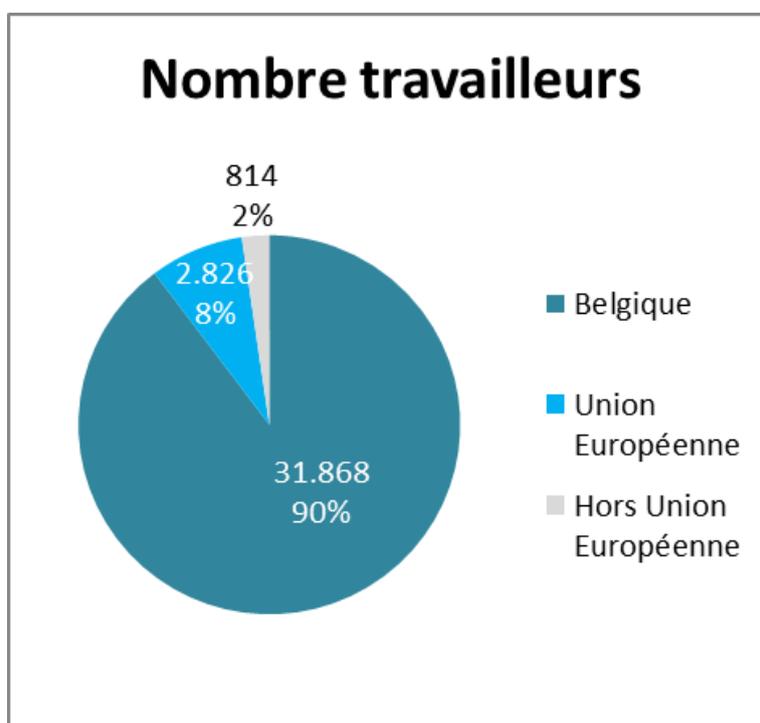
	Elèves stagiaires	Pourcentage
Hommes	879	98 %
Femmes	13	2 %

8. Répartition des travailleurs, ouvriers, employés et élèves stagiaires selon la nationalité en 2015

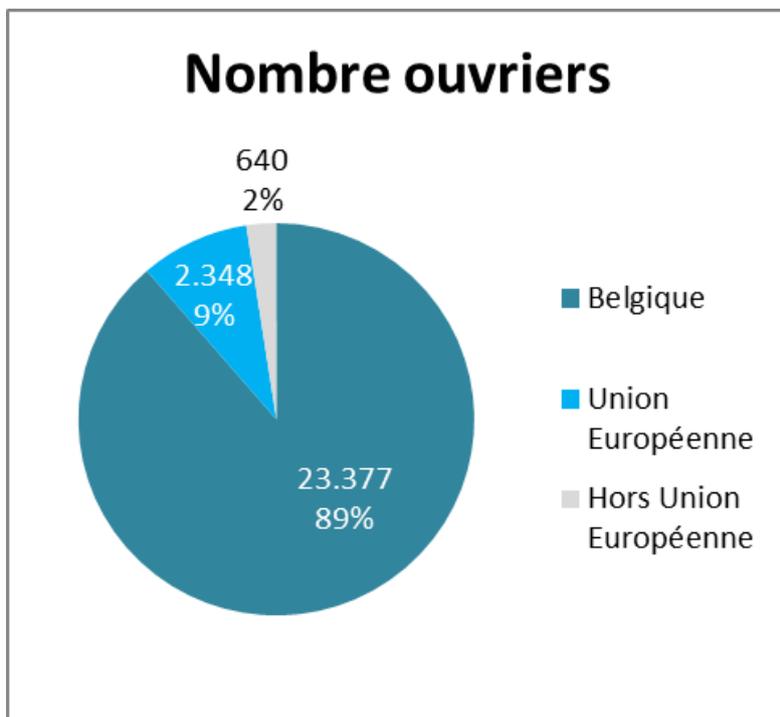
Nous analysons ci-après la répartition des travailleurs suivant la nationalité en 2015, en tenant compte également des différents statuts.

Nationalité	Nombre travailleurs	%	Nombre ouvriers	%	Nombre employés	%	Nombre stagiaires	%
Belgique	31.868	90%	23.377	89%	7.686	93%	805	90%
Union Européenne	2.826	8%	2.348	9%	423	5%	55	6%
Hors Union Européenne	814	2%	640	2%	141	2%	33	4%
Inconnu-Apatride-Réfugié	7	0%	3	0%	4	0%	0	0%
Total	35515	100%	26368	100%	8254	100%	893	100%

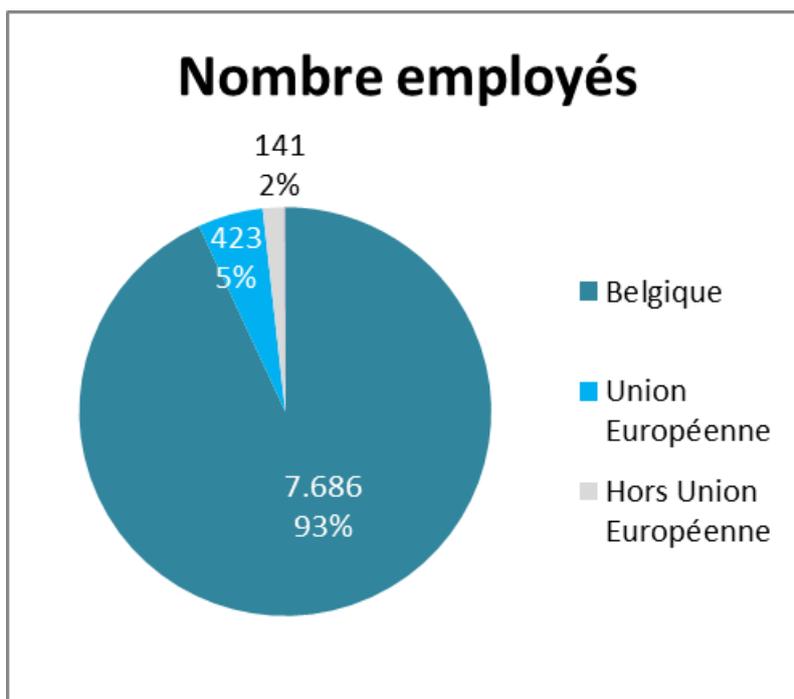
Nous observons que 90 % des travailleurs du secteur sont de nationalité belge, 8 % sont de l'Union Européenne et 2 % hors de l'Union Européenne ; cela correspond respectivement à 31.868, 2.826 et 814 travailleurs.



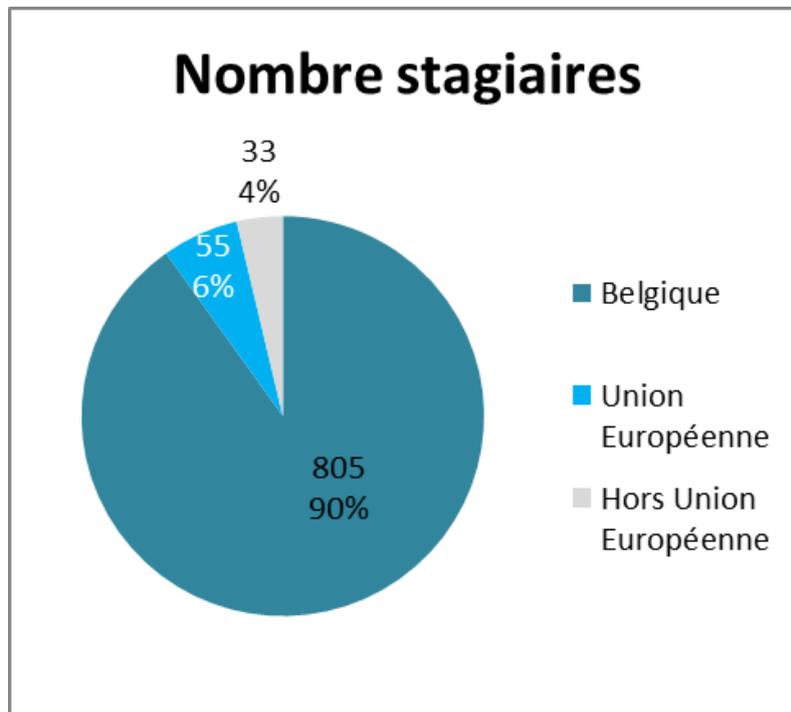
Les ouvriers sont à 89 % de nationalité belge, 9 % sont de l'Union Européenne et 2 % hors Union Européenne.



Les employés, quant à eux, sont à 93 % de nationalité belge, 5 % ont une nationalité de l'Union Européenne et 2 % une nationalité hors Union Européenne.



Quant aux élèves stagiaires, 90 % revêt la nationalité belge, 6% a une nationalité de l'Union Européenne et 4 % une nationalité hors Union Européenne.



Si l'on observe plus en détail la nationalité des travailleurs de l'Union Européenne dans le secteur (voir tableau ci-après), nous constatons que la première nationalité représentée est la France, avec plus d'un quart des travailleurs de l'Union Européenne (27 % exactement), vient ensuite l'Italie (25 %) puis les Pays-Bas (10 %). Nous retrouvons ensuite l'Espagne, le Portugal et la Pologne au même niveau (8 %). Vient ensuite la Roumanie avec 7 % puis la Bulgarie (3 %). Nous ne retrouvons qu'1 % d'Allemands, 1 % de Grecs et 1 % d'Anglais sur le total des travailleurs de l'Union Européenne.

Parmi les ouvriers de l'Union Européenne, nous retrouvons le même classement avec la France tout d'abord à 26 % puis l'Italie (25 %). Trois nationalités arrivent ensuite, toutes trois au même niveau (9 %), il s'agit des Pays-Bas, de la Pologne et du Portugal. Les Roumains (7 %) et les Bulgares (3 %) arrivent juste devant les Allemands et Grecs, tous deux à 1% du total des ouvriers de l'Union Européenne.

Quant aux employés de l'Union Européenne, ils se répartissent comme suit : 30 % à la nationalité française, 26 % la nationalité italienne, 15 % la nationalité hollandaise et 14 % la nationalité espagnole. Il y a également 3 % de Portugais. Les Allemands, Roumains et Anglais sont tous trois à 2 % du total des employés de l'Union Européenne. Nous retrouvons enfin des Grecs, Luxembourgeois et Polonais, chacun représentant 1 % de l'ensemble des employés de l'Union Européenne.

Enfin, parmi les élèves stagiaires de l'Union Européenne, on retrouve d'abord des Portugais (24 %) puis des Français (18 %) suivis des Allemands, Polonais et Italiens (chacun représentant 11 % des élèves stagiaires de l'Union Européenne).

Nationalité	Nombre travailleurs EU	%	Nombre ouvriers EU	%	Nombre employés EU	%	Nombre élèves stagiaires EU	%
Bulgarie	80	3%	75	3%	1	0%	4	7%
Allemagne	38	1%	25	1%	7	2%	6	11%
Autriche	3	0%	2	0%	1	0%	0	0%
Danemark	1	0%	0	0%	1	0%	0	0%
Espagne	237	8%	176	7%	59	14%	2	4%
France	750	27%	611	26%	129	30%	10	18%
Grèce	29	1%	25	1%	4	1%	0	0%
Hongrie	11	0%	9	0%	2	0%	0	0%
Irlande	3	0%	3	0%	0	0%	0	0%
Italie	701	25%	584	25%	111	26%	6	11%
Lettonie	3	0%	3	0%	0	0%		0%
Lituanie	4	0%	2	0%	1	0%	1	2%
Luxembourg	9	0%	3	0%	4	1%	2	4%
Pays-Bas	273	10%	208	9%	64	15%	1	2%
Pologne	234	8%	223	9%	5	1%	6	11%
Portugal	236	8%	209	9%	14	3%	13	24%
République Tchèque	3	0%	1	0%	2	0%	0	0%
Roumanie	188	7%	177	8%	8	2%	3	5%
Royaume-Uni	17	1%	9	0%	7	2%	1	2%
Slovaquie	2	0%	1	0%	1	0%	0	0%
Slovénie	2	0%	2	0%	0	0%	0	0%
Suède	1	0%	0	0%	1	0%	0	0%
Croatie	1	0%	0	0%	1	0%	0	0%
Grand Total	2.826	100%	2.348	100%	423	100%	55	100%

9. Annexe : carte de Belgique

